

Mai 2019

Communiqué de presse

Oui à la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS

Lors de sa séance du 5 mars 2019, la Fédération Suisse des Retraités (FSR) a décidé à l'unanimité de dire OUI à la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Elle approuve cette loi car elle abolit enfin les régimes fiscaux cantonaux injustes privilégiant les sociétés multinationales tout en prévoyant de compenser totalement les pertes fiscales consécutives à la suppression de ces régimes.

Prévoir cette compensation pour l'AVS est un signe fort car notre œuvre sociale a grand besoin d'un financement supplémentaire en raison de l'évolution démographique. Cette compensation de près de 2 milliards de francs profitera à toute la population et en particulier aux personnes à revenus modestes. Tout le monde est conscient que cette réforme n'est pas parfaite, car elle provoque une baisse parfois importante des taux d'imposition cantonaux des entreprises. La plupart des cantons ont pris des mesures de compensation sociale pour réduire les pertes fiscales avec la contribution de l'économie. Là où les compensations sont jugées insuffisantes, il faut agir au niveau des cantons concernés. En analysant les avantages et les inconvénients, la RFFA représente un bon compromis politique qui garantit à la Suisse une fiscalité des entreprises conforme aux standards internationaux tout en compensant intégralement de manière sociale les pertes fiscales.

La Fédération Suisse des Retraités recommande dès lors de voter Oui à la Réforme fiscale et au financement de l'AVS, le 19 mai prochain.

Pour tout renseignement complémentaire : Michel Pillonel, président central FSR, 079 414 86 10 ou 026 663 21 42